



Charte des Maires pour l'Environnement



Les actions de la Charte des Maires pour l'environnement se déclinent en 6 axes



Premier axe :

**Promouvoir
la sobriété énergétique,
économiser les ressources
et lutter contre
les changements climatiques**



Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements climatiques

- ✓ **Maitriser la demande d'énergie en éliminant les gaspillages et en développant l'efficacité énergétique à confort équivalent**



Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique, l'économie des ressources et lutter contre les changements

- Un diagnostic a été demandé à EDF sur un certain nombre de bâtiments.
- Pour l'éclairage public, des réducteurs de puissance ont été installés (ex : rue Louis Guimet)
- Pour l'éclairage des bâtiments, des lampes basse tension et des détecteurs de présence ont été mis en place (ex : gymnase Elda et Fleury Grangette..)





Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements climatiques

- ✓ **Développer le recours aux énergies renouvelables les plus adaptées aux territoires (biomasse, solaire, éolien, géothermie,....)**



Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements

- Le chauffage du gymnase Elda et Fleury Grangette se fait grâce à un système de géothermie.





Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements climatiques

- ✓ **Tendre à ne plus consommer, à l'horizon 2015, aucun litre de fuel pour le chauffage des bâtiments publics**



Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique, l'économie des ressources et lutter contre les changements

- Parmi les bâtiments communaux, seul le boulodrome fonctionne au fuel.





Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements climatiques

- ✓ **Etre exemplaire dans le renouvellement des flottes municipales par l'utilisation de véhicules propres**



Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique, l'économie des ressources et lutter contre les changements

- Progressivement, le renouvellement de la flotte automobile s'oriente vers le remplacement des véhicules légers gasoil par des véhicules bicarburant (Essence / GNV), afin de limiter les émissions de particules.





Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements climatiques

- ✓ **Généraliser l'emploi des technologies à basse consommation d'énergie (pour le chauffage, l'éclairage, l'informatique...)**



Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique, l'économie des ressources et lutter contre les changements

- Les chaudières des bâtiments communaux sont programmées afin de permettre une réduction des températures lorsque les équipements ne sont pas utilisés.
- La chaudière de l'ancien gymnase sera remplacée par un nouvel équipement basse consommation (BP 2009)





Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements climatiques

- ✓ **Viser à ne plus construire, à l'horizon 2010, de bâtiments communaux, y compris de logements dont la consommation serait supérieure à 50 kilowattheures par mètre carré et par an (kWh/m²/an)**
- ✓ **Privilégier l'utilisation des éco-matériaux, notamment le bois, dans les constructions publiques et encourager leur utilisation dans les constructions privées**



Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements

- Concernant l'utilisation des éco matériaux, une réflexion doit être engagée afin de prendre en compte cet élément dans le cadre des futures réalisations du centre de loisirs et de la médiathèque.





Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique,
l'économie des ressources et lutter contre les changements climatiques

- ✓ **Développer les actions de diagnostics thermiques et d'aide à la performance énergétique**
- ✓ **Effectuer un bilan carbone pour tous les bâtiments communaux**
- ✓ **Engager la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux anciens et inciter les propriétaires privés à adopter les mêmes pratiques de sobriété énergétique**



Axe n° 1 : Promouvoir la sobriété énergétique, l'économie des ressources et lutter contre les changements

- Un bilan carbone a été réalisé pour les bâtiments communaux d'une surface supérieure à 1000 m² (mairie, groupe scolaire pasteur, gymnases, salle polyvalente Louis Richard..)
- Concernant la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux, la chaudière de l'ancien gymnase sera remplacée.





Deuxième axe :

**Maitriser l'urbanisme
et diversifier l'offre
de transports publics**



Axe n° 2 : Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics

- ✓ **Veiller à rendre confortables et sûrs les déplacements à pieds pour les personnes valides et à mobilité réduite**



Axe n° 2 : Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics

- La commission accessibilité a engagé une réflexion sur l'aménagement des secteurs piétonniers et sur l'accessibilité aux bâtiments communaux et aux espaces publics : bordures de voirie adaptées aux personnes à mobilité réduite, bandes d'éveil de vigilance, aménagement de rampes pour l'accès aux bâtiments communaux.





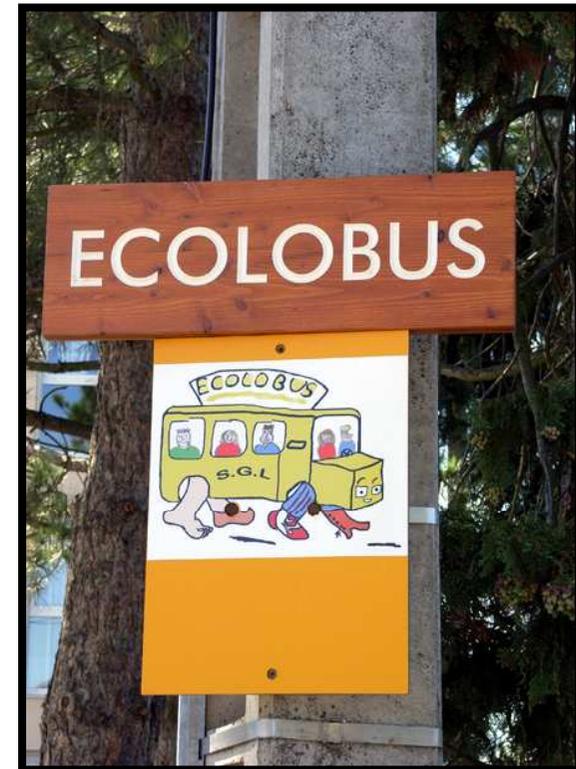
Axe n° 2 : Maîtriser l'urbanisme
et diversifier l'offre de transports publics

- ✓ **Elargir l'offre publique de mobilité**
- ✓ **Etendre le réseau des pistes cyclables**
- ✓ **Généraliser les dispositifs de mise à disposition de vélos**
- ✓ **Organiser des modes de déplacements collectifs doux (pédibus, vélo-bus)**
- ✓ **Développer les transports collectifs, y compris les transports à la demande en zone périphérique et rurale, ainsi que l'auto-partage et le covoiturage**



Axe n° 2 : Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics

- En matière de mode de déplacements collectifs doux, le pédibus a été mis en place.
- En matière de transports collectifs, la commune a formulé une demande de création d'une ligne transversale Firminy - St Priest en Jarez.





Axe n° 2 : Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics

- ✓ **Faire des documents d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et plan local d'urbanisme (PLU), des outils de maîtrise de l'étalement urbain et de maîtrise du mitage dans les zones construites ou constructibles et adopter une approche environnementale de l'urbanisme**



Axe n° 2 : Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics

- La procédure de révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme est en cours d'achèvement.





Axe n° 2 : Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics

- ✓ **Mettre en place un plan de déplacement des services communaux et encourager la réalisation de plans de déplacements des entreprises (PDE)**



Axe n° 2 : Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics

- La mise en place d'un plan de déplacement des services communaux et la réalisation de plans de déplacements des entreprises ne semble pas facile à mettre en œuvre à l'échelle de la commune.



Troisième axe :

Préserver
les ressources naturelles



Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- ✓ **Préférer l'usage de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés**

Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- Dès lors que cela est possible, la priorité est donnée aux produits fabriqués à partir de matériaux recyclés : fondation de voirie....





Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- ✓ **Encourager les pratiques visant à réduire la quantité des déchets produits (réduction à la source)**

- Afin de limiter la production de papier, les services municipaux sont encouragés à développer l'utilisation des moyens de communication informatique : messagerie, gestion électronique des documents (numérisation et diffusion via le réseau informatique).





Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- ✓ **Veiller au bon état des réseaux de distribution de l'eau afin de lutter contre les fuites qui entraînent un gaspillage de la ressource**

Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- La société Lyonnaise des Eaux, délégataire de la commune pour la gestion du réseau de distribution de l'eau, veille au bon état du réseau : un taux de rentabilité important a été atteint ces dernières années.
- Il est procédé au remplacement des conduites usagées lors des travaux de voirie.





Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- ✓ **Engager une gestion efficace et concertée des taillis, bois et forêts communaux dans le respect de la biodiversité et du stockage du carbone, en vue d'alimenter les unités de production (bois-énergie) ou d'utilisation (bois-matériaux) du bois**

Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- La commune n'est pas propriétaire de bois et de forêts.





Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- ✓ **Economiser les flux de matière (papier, eau...) liés aux activités des services municipaux**
- ✓ **Généraliser la récupération des eaux de pluie pour les espaces verts, le nettoyage de la voirie et la protection incendie en milieu rural**
- ✓ **Utiliser des produits d'entretien biodégradables et/ou éco labellisés**
- ✓ **Dynamiser les collectes sélectives de déchets**

Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- En matière d'arrosage des espaces verts, le système d'arrosage intégré au goutte à goutte est privilégié.
- Les produits d'entretien «éco label» sont utilisés à hauteur de 30% pour le nettoyage des bâtiments communaux
- La collecte sélective des déchets est mise en place.
- Lors du réaménagement de la place Carnot, devrait être installé un récupérateur d'eau pour alimenter les sanitaires, les espaces verts et la balayeuse municipale.





Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- ✓ **Planter des espèces végétales adaptées aux conditions locales et économes en eau**
- ✓ **Développer le compostage et la valorisation des déchets verts**



Axe n° 3 : Préserver les ressources naturelles

- Sont privilégiées les plantations d'arbres adaptés au climat local. (Ne pas rechercher l'exotisme).
- Saint Etienne Métropole a mis à disposition de la commune une benne dédiée au compostage. Le traitement ultérieur se fait sur une plateforme de compostage dans la plaine du Forez.





Quatrième axe :

**Protéger
la biodiversité**



Axe n° 4 : Protéger la biodiversité

- ✓ **Tendre vers un aménagement durable des territoires en renforçant la protection du patrimoine naturel, en utilisant les SCOT, les PLU, les outils « réserves naturelles » et tous les documents d'urbanisme**



Axe n° 4 : Protéger la biodiversité

- La commune favorise la protection du patrimoine naturel : protection de la vallée du Rieudelet et de tout le nord de la commune. Ce corridor est considéré comme une «coulée verte» par le SCOT.





Axe n° 4 : Protéger la biodiversité

- ✓ **Créer des vergers conservatoires, replanter les haies, aménager et entretenir des fossés et préserver les zones humides**

Axe n° 4 : Protéger la biodiversité

- La commune a apporté son soutien à la création d'un verger conservatoire, à côté du cimetière de Pierrafooy.





Axe n° 4 : Protéger la biodiversité

- ✓ **Réaliser un inventaire du patrimoine naturel (flore et faune) de la commune et mettre en place un plan de gestion environnementale**

- Une réflexion est à engager sur la réalisation future d'un inventaire de la flore et de la faune de la commune qui présente la particularité de voir nicher un Grand Duc dans le secteur du Rousset.





Axe n° 4 : Protéger la biodiversité

- ✓ **Développer les espaces verts dans les zones urbanisées ; les mettre en réseau ; pratiquer une gestion différenciée**

Axe n° 4 : Protéger la biodiversité

- Le développement d'espaces verts dans les zones urbanisées est réalisé à St Genest Lerpt : aménagement du Parc du Minois...





Cinquième axe :

**Conjuguer
environnement et santé**



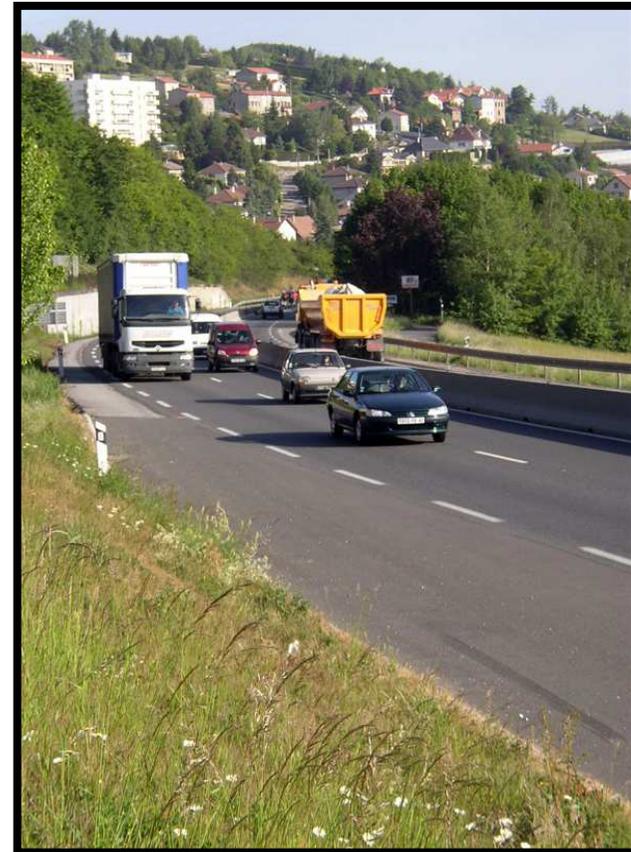
Axe n° 5 : Conjuguer Environnement et Santé

- ✓ **Lutter contre les nuisances sonores**



Axe n° 5 : Conjuguer environnement et santé

- Une cartographie du bruit a été réalisée par Saint Etienne Métropole.





Axe n° 5 : Conjuguer Environnement et Santé

- ✓ **Développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique et des filières de production courtes dans les restaurants scolaires**

Axe n° 5 : Conjuguer environnement et santé

- L'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique a été amorcée au restaurant scolaire.





Axe n° 5 : Conjuguer Environnement et Santé

- ✓ **Informier et sensibiliser les consommateurs des restaurants publics sur la qualité des produits alimentaires utilisés**



Axe n° 5 : Conjuguer environnement et santé

- Un effort a été fait sur l'information et la sensibilisation des consommateurs par l'intermédiaire du conseil d'exploitation du restaurant scolaire et par la pose d'affiches dans la salle du restaurant scolaire.



Axe n° 5 : Conjuguer Environnement et Santé

- ✓ **Porter une attention particulière aux émissions dans l'air, dans l'eau et dans les sols émanant de tous les équipements communaux et intercommunaux**



Axe n° 5 : Conjuguer environnement et santé

- Des efforts sont faits pour diminuer le volume des produits désherbants et du sel de déneigement.
- Une attention particulière est portée au respect de l'environnement dans le cadre des enquêtes publiques relatives aux installations classées.





Axe n° 5 : Conjuguer Environnement et Santé

- ✓ **Généraliser l'usage des produits écologiques et/ou éco-labellisés (peinture sans solvant, produits d'entretien et engrais biologiques...) et former les agents de la collectivité à la bonne utilisation de ces produits**

Axe n° 5 : Conjuguer environnement et santé

- Le recours aux produits écologiques se développe pour l'entretien et le nettoyage des espaces publics et des bâtiments communaux.
- L'accent est mis sur la formation des agents municipaux à la bonne utilisation de ces produits.





Sixième axe :

**Conduire des politiques
municipales écologiquement
responsables**



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- ✓ **Généraliser tout dispositif permettant une approche cohérente et globale de développement durable en associant les acteurs locaux et les citoyens**



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- Lerpt Agora va travailler sur le sujet de la préservation de l'environnement.
- La charte élaborée sous l'égide de l'Association des Maires de France est soumise à l'approbation du Conseil Municipal du 29 avril 2009.





Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- ✓ **Présenter au conseil municipal en début de mandat un plan d'actions écologiques, puis présenter en fin de mandat un bilan d'évaluation des actions écologiques menées**



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- Le bilan d'évaluation des actions écologiques menées sera présenté au conseil municipal à la fin du mandat.



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- ✓ **Promouvoir les comportements et les activités éco-responsables**



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- Tri sélectif dans les bâtiments communaux : verre, plastique, papier, cartons.
- Récupération en mairie des piles, des téléphones, des cartouches d'imprimantes, des radiographies, des bouchons en plastique.
- Récupération au centre technique municipal des déchets d'équipements électriques et électroniques, des néons, des huiles de vidange...
- Facilitation de la récupération des déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues...) par l'association AILES.



**PILES
ET ACCUMULATEURS**



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- ✓ **Faire de l'achat public un puissant levier de développement durable avec l'inclusion de clauses environnementales dans les marchés publics**



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- Un protocole « Chantiers propres » a été approuvé par les communes membres de Saint Etienne Métropole.
- L'utilisation de produits recyclés, ou de produits dont la fabrication limite les dégagements de CO₂ dans l'atmosphère, est recherchée chaque fois que cela est techniquement possible.





Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- ✓ **Favoriser l'usage du bois bénéficiant d'une éco-certification reconnue type PEFC (Pan European Forest Certification), FSC (Forest Stewardship Council) ou équivalent, garantissant qu'il provient de forêts gérées durablement**



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- Le papier utilisé pour l'édition de la revue municipale est produit à partir de bois provenant de forêts à gestion contrôlée.
- Les mobiliers urbains sont aujourd'hui principalement fabriqués en mélèze (bois imputrescible). (ex : bancs et cloisons du Square de Palau)





Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- ✓ **Impulser la mise en place des commissions locales d'information et de surveillance à proximité des installations classées**



Axe n° 6 : Conduire des politiques municipales écologiquement responsables

- Une attention toute particulière est apportée à la surveillance des installations classées sur le territoire de la commune et sur celui des communes limitrophes.



**La protection de l'environnement est
une impérieuse nécessité...**

**L'équipe municipale en place est consciente que
les collectivités doivent témoigner de
leur engagement à agir pour le bien être
des générations actuelles en préservant
celui des générations futures....**